

14 février 2022

Contribution de l'Association Initiatives pour le Climat et l'Energie à la consultation publique sur la stratégie française énergie-climat

De l'importance du nucléaire pour les sources pilotables décarbonées

La diminution à la source des besoins énergétiques doit être soutenue pour autant qu'elle ne porte pas atteinte au bien-être des populations et à l'environnement.

Si la lutte prioritaire contre l'effet de serre conduit à écarter le gaz, le charbon et le pétrole, les usages croissants de l'électricité décarbonée, déjà disponible en France avec l'hydraulique et le nucléaire, exigent une alimentation continue.

L'intermittence des énergies renouvelables, requérant par ailleurs une large emprise foncière et de lourds investissements, est contraire à cette continuité et impose un système électrique adapté.

Le bénéfice / inconvénients sur le plan environnemental et économique du stockage dans les batteries et de la filière hydrogène est très loin d'être établi.

Le retour au gaz et au charbon conduirait nos gouvernants à être traduits en justice pour carence des Pouvoirs Publics au regard de nos engagements internationaux pour diminuer les émissions de gaz carbonique.

Le nucléaire et l'hydraulique, pilotables, permettent la continuité d'alimentation électrique. Ils doivent rester dans le patrimoine national. La taille du parc nucléaire permet des marges pour la sûreté du système électrique. Le parc nucléaire bénéficie de mises à niveau de sûreté décennales. Des réacteurs US, similaires aux réacteurs français, ont une autorisation d'exploitation à 80 ans. La maîtrise du cycle du combustible permet de recycler les matières nucléaires et de diminuer les déchets ultimes. La compétitivité du nucléaire, intégrant les coûts du démantèlement et des déchets, a permis à la France d'être exportatrice d'électricité durant des dizaines d'années. Sa compétitivité est cependant entravée par l'ARENH au profit d'intérêts privés et au détriment du contribuable et du consommateur d'électricité.

En conséquence, au regard du risque environnemental et juridique de non respect de nos engagements internationaux de baisse des émissions de gaz à effet de serre,

il apparait contraire au principe de précaution de vouloir, hors question de sûreté, réduire voire s'affranchir de l'énergie nucléaire.

Il faut suspendre

1/ le plafond de la puissance nucléaire à 63,2 GW

2/ la limite à 50 % du mix électrique et la fermeture de 14 réacteurs à l'horizon 2035

3/ L'abandon de la filière à neutrons rapides

4/ la limitation européenne à l'an 2040 pour l'obtention d'une autorisation de prolongement de la durée d'exploitation, et à 2045 pour l'obtention d'un permis de construire d'un nouveau réacteur.

Il faut au contraire soutenir le nucléaire en France, en Europe et à travers le monde, sous le strict contrôle public de la sûreté nucléaire. Avec le soutien de la recherche, de la filière industrielle, et de nouveaux projets nucléaires dans la production d'électricité, de chaleur, d'hydrogène, ou dans la propulsion navale.